

SÉANCE DU 23 MARS 2016

Présents : POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, RIQUET Guy, UZEL Nicolas, CRON Lionel, MORIN Claire, FORIEL Laurent, MILLON Cédric

Secrétaire de Séance : Jean-Marie POUILLY

EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux impose, à compter du 1^{er} janvier 2016, aux communes de moins de 1 000 habitants, de verser au maire l'indemnité mensuelle maximale de fonction, soit 1 178.45 € brut.

À compter du 1^{er} avril 2016, il a été décidé de revoir également l'indemnité de fonction des trois adjoints. Elle a été fixée à 313.62 € brut mensuel.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – COMPOSITION DE LA COMMISSION

Afin de pourvoir aux postes vacants, il convient de revoir les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée restante du mandat.

Outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein au scrutin proportionnel au plus fort reste.

La commission d'appel d'offres est constituée des personnes suivantes :

Membres titulaires	Membres suppléants
1 – Ivan POURROY	1 – Claire MORIN
2 – Jean-Marie POUILLY	2 – Cédric MILLON
3 - Maurice WOLTRAGER	3 – Lionel CRON

MARCHÉS PUBLICS - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION « MAPA »

Il est décidé la création d'une commission MArchés à Procédure Adaptée (MAPA) chargée de déterminer les entreprises qui réaliseront les travaux pour les marchés supérieurs à 20 000 € HT.

Cette commission sera identique à la commission d'appel d'offres précitée ci-dessus

BUDGET ANNEXE EAU - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

En section d'exploitation, il a été réalisé 73 821.70 € de dépenses et il a été perçu 166 408.62 € de recettes (dont la redevance d'assainissement qui est reversé à la Communauté d'Agglomération), soit un excédent de 92 586.92 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 25 281.20 € et il a été perçu 3 895.03 € de recettes, soit un déficit de 21 386.17 €

BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le présent budget est présenté et voté avec les reprises de résultats, ci-dessus annoncés, de fonctionnement et d'investissement constatés au 31/12/2015.

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 150 973.75 € et la section d'investissement à 63 532.75 €.

En section d'investissement, il est prévu une étude pour travaux de modernisation des tuyauteries de l'usine de traitement de l'eau.

BUDGET – SUBVENTIONS 2016 allouées aux différentes associations

Il a été décidé de verser à chacune des associations citées ci-dessous les sommes suivantes :

Nom des Associations	Subventions accordées
APE La Baume d'Hostun (Activités)	1 300,00 €
APE La Baume d'Hostun	100,00 €
APE La Baume d'Hostun (Marché de Noël)	1 135,00 €
APE l'Ecancière	221,00 €
Comité des Fêtes La Baume d'Hostun	100,00 €
FNACA Hostun	32,00 €
ACCA La Baume d'Hostun	100,00 €
Pétanque Baumoise	100,00 €
Bérard (Centre Léon)	100,00 €
ADAPEI Les Colombes	100,00 €
R.C. Eymeux (Rugby)	200,00 €
F.C. Hostun (Foot)	500,00 €
Restaurant du Cœur	120,00 €
Epicerie Sociale et Pédagogique	120,00 €
Ecran Mobile URFOL	348,00 €
Croix rouge St Donat - Romans	100,00 €
Association d'entraide des personnes âgées - Hôpitaux Drôme Nord	100.00 €
4L Trophy	200.00 €

Prochain conseil : le mercredi 23 avril à 20h